DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2015

MEMBRES ELUS : 19
MEMBRES EN FONCTION : 19
MEMBRES PRESENTS : 16 + 3 pouvoirs
MEMBRES ABSENTS : 03

MEMBRES PRESENTS :

M. Patrick SCHOTT
Maire

M. Bernard BECK
Mme Isabelle HALTER
M. Jean-Jacques BRUCKMANN
Adjoints

Mme Joelle SCHOTT
Mme Nathalie SCHEIDT
M. Jacky BRUCKER
Mme Célia RISCHMANN
M. Gérard HALTER
Mme Christel BUCHEL
Mme Martine FOHR
M. Jérémie SCHNEIDER
Mme Agnès FISCHER
M. Daniel BITZ
M. Jean-Luc SCHLOSSER
Mme Françoise KEIFF
Conseillers

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M. Thierry REHRI, pouvoir à M. Jean-Jacques BRUCKMANN
M. Christian SCHOTT, pouvoir à Mme Françoise KEIFF
Mme Tiffany DILLINGER, pouvoir à M. J-Luc SCHLOSSER

****

La convocation pour la séance a été transmise le 19 novembre 2015 séparément à tous les membres du conseil municipal.

Avant d'ouvrir la séance, le maire fait observer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats terroristes ayant eu lieu à Paris le 13 novembre dernier.

****

Monsieur Patrick SCHOTT, maire de SCHIRRHEIN, ouvre la séance à 19 h 30.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

Le maire soumet le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2015 au vote du conseil municipal, pour approbation.

Le conseil municipal,

. par 15 voix pour
2 contres (Mme Françoise KEIFF et M. Christian SCHOTT)
2 abstentions (M. Jean-Luc SCHLOSSER et Mme Tiffany DILLINGER)

approuve le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2015.

II. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne M. Bernard BECK, en qualité de secrétaire de séance.

III. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Conformément aux délégations données par le conseil municipal au maire par délibération du 17 avril 2014, le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal.

MARCHES PUBLICS

Restructuration de l'école maternelle.

LOT	ATTRIBUTAIRE	MONTANT H.T.
1 GROS-ŒUVRE	LICKEL – Bitschhoffen	9 307,41 €
2 COUVERTURE	AUGST – Niedermodern	8 230,00 €
3 MENUISERIE PVC	GROSS – Oberhoffen-les-Wissembourg	18 788,40 €
4 ELECTRICITE	SCHERER – Schirrhein	6 230,00 €
5 PLATRERIE	SEPPIC – La Walck	30 242,51 €
6 CHAUFFAGE–SANITAIRE	SCHERER – Schirrhein	16 470,00 €
7 CARRELAGE	Peintures réunies – Mundolsheim	5 040,60 €
8 REVETEMENT SOLS	Peintures réunies – Mundolsheim	14 630,37 €
9 PEINTURES INTERIEURES	BRUDER – Schirrhein	10 087,45 €
10 MENUISERIE INTERIEURE	SCHALCK – Niedermodern	4 535,40 €
11 ECHAFAUDAGE	BURKART – Schirrhein	3 327,50 €

12 CREPI – ISOLATION EXTERIEURE	PALUSCI – Reichstett	22 398,48 €
13 SERRURERIE	Non attribué	

IV. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : AVIS SUR LE PROJET

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) constitue le troisième volet de la réforme des territoires, après la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et après la loi relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral du 16 janvier 2015.

La loi NOTRe se propose de clarifier le rôle de chaque échelon territorial et vise à rationaliser l'organisation territoriale en facilitant le regroupement de collectivités.

Les objectifs sont les suivants :

. Couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre (le département du Bas-Rhin est intégralement couvert et ne possède pas de commune dite isolée).

. Rationalisation des structures intercommunales et syndicales.

. Seuil minimal de population des EPCI à fiscalité propre fixé à 15 000 habitants avec des aménagements possibles en fonction de critères géographiques (zone de montagne) et démographiques (densité de population)

. Renforcement de l'intégration communautaire avec de nouvelles compétences (obligatoires et optionnelles) pour les EPCI à fiscalité propre.

La Préfecture a fait parvenir le 5 octobre 2015 en mairie, le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, pour avis du conseil municipal, à émettre avant le 5 décembre 2015. A défaut de délibération intervenue pendant ce délai l'avis est réputé favorable.

Pour ce qui concerne la commune de Schirrhein, le dispositif prévoit «la création d'une communauté d'agglomération de Haguenau, dont le périmètre recouvre l'ensemble des communes appartenant aux trois communautés de communes existantes :

. Communauté de Communes de Haguenau
. Communauté de Communes de Bischwiller et environs
. Communauté de Communes du Val de Moder.

Les membres du conseil municipal ont été destinataires du texte du schéma départemental de coopération intercommunale et en ont pris connaissance.

Après un large débat, et entendu les explications du maire,

Le conseil municipal,

Considérant le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du 1er Octobre 2015 prévoyant la création d'une communauté d'agglomération qui serait constitué de 3 communautés de communes Haguenau - Bischwiller et environs - Val de Moder.

Considérant que la communauté des communes de Bischwiller et environs qui comprend 22867 habitants est au-delà de la limite du seuil limite fixée par la loi NOTRe de 15000 habitants.

Considérant que la communauté des communes de Bischwiller et environs intègre pleinement la quasi-totalité des compétences obligatoires et une grande partie de compétences optionnelles.

Considérant que les caractéristiques de la communauté des communes de Bischwiller et environs répondent aux objectifs de la loi NOTRe.

Considérant qu'aucune étude d'impact financière présentant l'intérêt économique pour la création d'une communauté d'agglomération n'a été réalisée.

Considérant qu'en matière de gouvernance, le seul élément en possession des petites communes est la répartition des sièges au droit commun, réduisant injustement leur représentativité.

Considérant que le calendrier imposé aux communes pour émettre un avis est trop court.

Considérant qu'au vu de son importance, l'avis, que les communes doivent émettre pour la création d'une communauté d'agglomération ne peut se prendre dans la précipitation.

à l'unanimité des membres présents,

SE DECLARE fermement opposé à la création d'une communauté d'agglomération regroupant les 3 communautés de communes : Haguenau - Bischwiller et environs - Val de Moder.

DENONCE le caractère expéditif de la mise en place d'une communauté d'agglomération dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale.

REGRETTE qu'un trop grand nombre de questions restent sans réponse à ce jour

S'INTERROGE sur la pertinence du moment pour la création d'une communauté d'agglomération

EST DUBIDATIF quant au le maintien de qualité et de la proximité du service pour les administrés dans une communauté d'agglomération.

REFUSE de cautionner la création d'une communauté d'agglomération sans avoir la garantie de garder la représentativité de la commune et de son avenir.

DEMANDE au préfet du Bas-Rhin de reconsidérer sa position de création d'une communauté d'agglomération comprenant la Communauté des Communes de Bischwiller et environs dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Bas-Rhin 2015.

. émet un avis défavorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

V. AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BISCHWILLER ET ENVIRONS

L'article L 5211-39-1 du code général des collectivités territoriales impose aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre d'élaborer un schéma de mutualisation des services. Le rapport relatif aux mutualisations des services et le projet de schéma sont transmis pour avis aux conseils municipaux des communes membres.

Le projet de schéma de mutualisation, proposé par le Président de la Communauté de Communes de Bischwiller et environs, joint en annexe, a fait l'objet de neuf mois de travaux avec l'aide d'un consultant.

La mutualisation des agents et des moyens dans le périmètre communautaire est une réalité tangible depuis de nombreuses années. Elle est caractérisée par des services fortement partagés entre la ville centre et l'EPCI. Le «rapport de synthèse de l'état des lieux des compétences et préconisation des pistes de mutualisation», rédigé par le cabinet A2, décrit dans le détail le fonctionnement et met en exergue les forces et faiblesses de la situation actuelle.

Les débats ont mis en évidence un besoin de clarification du fonctionnement existant et permettent d'envisager des pistes de travail pour avancer vers plus de mutualisation. Le document intitulé «restitution en comité de pilotage, diagnostic de faisabilité des pistes de mutualisation», développe les principales pistes.

Sur la base de ces documents et des échanges du comité de pilotage, il est proposé de décliner le schéma de mutualisation selon les axes suivants :

1. Clarifier l'organisation des services supports (affaires générales, finances, développement, marchés publics, informatique, ressources humaines, communication et urbanisme) et réviser les clés de répartition actuelle (année 2016) ;
2. Mettre en adéquation les ressources avec les compétences transférées (transfert de compétence = transfert des moyens) – années 2016 – 2017) ;
3. Clarifier les compétences avec une redéfinition de l'intérêt communautaire dans certains domaines et étudier le transfert de compétence des domaines annexes à la voirie (années 2016 – 2017) ;

4. Etudier la création d'un service technique communautaire (assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre) – (années 2017 – 2018) ;
5. Formaliser et développer l'utilisation du groupement de commandes (de suite).

Après délibération, entendu les explications du maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,
. émet un avis favorable au projet de schéma de mutualisation des services, tel que proposé par le Président de la communauté de Communes de Bischwiller et environs.

VI. LOTISSEMENT «LES MYRTILLES»

Attribution de terrains

1° Désistement

Le maire informe le conseil municipal du désistement de M. Michel GROSSHOLTZ de Bischwiller, qui avait opté pour le lot n° 10, avec 9,69 ares, approuvé par délibération du conseil municipal du 4 septembre 2014.

Le conseil municipal en prend acte.

2° Nouvelles candidatures

Tranche III

Le maire soumet une nouvelle candidature au conseil municipal : celle de Mlle Elodie RIFF et M. Benjamin MOCKERS de Bischwiller. Leur choix se porterait sur le lot n° 33, avec 9,66 ares.

Après délibération, le conseil municipal,

par 18 voix pour
1 abstention (M. Gérard HALTER)

. approuve la candidature de Mlle Elodie RIFF et M. Benjamin MOCKERS

. approuve la vente du lot n° 33 aux intéressés, référencé Section 8, n° 304/1, au prix de 10 680,00 € l'are TTC.

Tranche IV

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la candidature de Mlle Laura PEREA et M. David RINCKENBERGER de Schirrhein, à l'acquisition d'un lot de construction de la tranche IV.

VII. TARIFS COMMUNAUX 2016

Le maire présente les différents tarifs communaux appliqués en 2015 :

Publicité bulletin municipal	
1/12ème de page	60,00 €
1/8ème de page	80,00 €
1/4 de page	160,00 €
pages spéciales	
1/3 de bandeau	60,00 €
1/2 bandeau	80,00 €
2/3 de bandeau	110,00 €
largeur ou hauteur de bandeau	160,00 €
Loyers forfaitaires	
Terrains non agricoles pour dépôts divers	25,00 €
Droit de place	
. Ventes alimentaires	7,00 €
. Autres ventes (matelas …)	10,00 €
. Stationnement taxi	250,00 €
Messti	
. Manège «adultes»	500,00 €
. Manège «enfants»	250,00 €
. Plateau de jeux vidéos	250,00 €
. Autres le ml	10,00 €
Concession	
Sépulture pour 15 ans	120,00 €
Sépulture pour 30 ans	200,00 €
Case du columbarium pour 15 ans	800,00 €
Case du columbarium pour 30 ans	1.300,00 €
Cavurne pour 15 ans	1.000,00 €
Cavurne pour 30 ans	1.700,00 €
Photocopies	
A4	0,20 €
A3	0,30 €
Photocopies couleur	
A4	1,00 €
A3	1,50 €
Fax	
1ère page	0,80 €
pages suivantes	0,20 €
Bibliothèque	
. Carte lecteur annuelle	6,00 €
. Retard / semaine / livre	0,50 €
. Livre non rendu	25,00 €

Espace socioculturel :

LOCAUX	ASSOCIATIONS OU PARTICULIERS HORS SCHIRRHEIN	PARTICULIERS DE SCHIRRHEIN	ASSOCIATIONS DE SCHIRRHEIN / SCHIRRHOFFEN	SECTION THEATRALE (pour deux représent.)
Petite salle avec bar charges incluses	315 €	210 €	210 €	
Petite et grande salle sans cuisine, charges incluses	790 €	420 €	315 €	
Petite et grande salle avec cuisine, charges incluses	945 €	580 €	420 €	315 €

Forfait chauffage : 90,- € Caution : 300,- €

Après délibération, le conseil municipal décide de reconduire en 2016 ces mêmes tarifs.

VIII. – INFORMATIONS

REDEVANCE ORDURES MENAGERES 2016

M. Bernard BECK, délégué auprès du SMIEOM, indique que le comité directeur de ce syndicat a fixé pour 2016 les tarifs suivants :

Part fixe :

. 188,- € par an pour un bac de 240 litres incluant 360 Kg et 24 levées (facturation basée sur l'année civile, soit du 1er janvier au 31 décembre) ;
. 560,- € par an au minimum pour un bac de 770 litres incluant 1 080 Kg et 24 levées correspondant à la part fixe (facturation basée sur l'année civile, soit du 1er janvier au 31 décembre) ;

Part variable :

. 2,- € chaque levée supplémentaire dépassant les 24 levées (pour les bacs de 240 et 770 litres)
. 0,28 € chaque Kg supplémentaire dépassant les 360 Kg pour un bac de 240 litres et 1 080 litres pour un bac de 770 litres.

La part variable (facturation au poids et au nombre de levées) est décalée d'un trimestre et est calculée par année du 1er avril de l'année N au 31 mars de l'année N + 1) ;
Ceux-ci doivent encore être approuvés par la communauté de communes de Bischwiller et environs.

Il est rappelé qu'au 1er janvier 2016 le mode de collecte est modifié, en ajoutant une collecte en porte à porte du tri sélectif des déchets recyclables ainsi que du verre.

CHRONIQUE MUNICIPALE DEPUIS LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2015

29.09 : Assemblée générale du SDEA, où il a notamment été question de la compétence «GEMAPI» (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), qui pourrait relever du SDEA au 1er janvier 2018, par transfert de compétence des établissements de coopération intercommunale.

30.09 : Réunion de la cellule «site internet», qui devrait être opérationnel début 2016.

02.10 : Comité de pilotage «Natura 2000» à Haguenau, concernant la forêt indivise de la lisière du ban communal).

03.10 : Commission d'appel d'offres de la communauté de communes de Bischwiller et environs – Assainissement.
Le diagnostic du fonctionnement du réseau à Schirrhein est en cours de rédaction.

13.10 : Réunion consacrée au PLUi avec les exploitants agricoles, pour présentation des zonages les concernant.

15.10 : Réunion d'information à destination des conseillers municipaux du territoire du SMIEOMBE, consacrée au nouveau mode de collecte des ordures ménagères au 1er janvier 2016.

17.10 : Matinée du «SCOTAN» à Walbourg, dédiée essentiellement au développement économique, en présence du maire de Karlsruhe.

22.10 : Commission d'appel d'offres de la communauté de communes de Bischwiller et environs, consacrée à la commande groupée de gaz et d'électricité. Trois prestataires sont sélectionnés, le choix définitif sera fait le 7 décembre.

31.10 : Inauguration de la salle polyvalente rénovée.

06.11 : Soirée «personnes méritantes».

09.11 : Soirée développement économique au centre Claude Vigée de Bischwiller, organisée par la communauté de communes de Bischwiller et environs, l'ADIRA, la Région Alsace.

11.11 : Cérémonie de l'Armistice.

13.11 : Messe et cérémonie de la Saint-Hubert en l'église de Schirrhein, organisé par le groupement cynégétique de secteur.

17.11 : Commission communication de la communauté de communes de Bischwiller à Schirrhein, consacrée à la préparation du magazine Intercom de janvier 2016.

18.11 : Réunion en mairie avec ADIRA / Région / Chambres des Métiers, au sujet de l'ancienne chocolaterie.
La commune devrait pouvoir bénéficier d'un soutien financier de la Région.

23.11 : Comité de pilotage périscolaire de la communauté de communes de Bischwiller et environs. Il a notamment été question d'élaborer un plan pluriannuel d'investissements.

24.11 : Présentation à la MAC de Bischwiller, aux conseillers municipaux des 6 communes, du règlement et du zonage du PLU du territoire.

TRAVAUX EN COURS ET PREVUS

Présentation faite par M. Jean-Jacques BRUCKMANN :

. Les travaux de remplacement / renforcement du réseau d'eau potable rue des Asperges et du Foyer sont en cours.

. Les travaux de réaménagement de l'école maternelle ont débuté au cours des vacances de la Toussaint par l'intervention du couvreur / zingueur : pose des «velux» neufs.

. Les marchés des travaux de l'ancienne chocolaterie seront prochainement attribués, après analyse approfondie par le maître d'œuvre.

. La viabilisation du terrain accueillant la micro-crèche est quasiment achevée.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le maire informe le conseil municipal qu'en qualité de Vice-Président de la communauté de communes de Bischwiller et environs, agissant par délégation du Président, il a décidé de renoncer à faire usage du droit de préemption urbain pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

. Terrain nu, rue des Prés, avec 6,04 ares.
. Terrain, lotissement «Les Myrtilles» III, avec 6,35 ares.
. Maison et terrain, 16, rue des Romains, avec 11,13 ares.
. Terrain, lotissement «Les Myrtilles» III, avec 7,30 ares.